## REGLEMENTATION PECHE PLAN D'EAU COMMUNAL 2023

## OUVERTURE : MARDI 2 MAI 2023 FERMETURE : MARDI 31 OCTOBRE 2023

Pêche autorisée tous les jours sauf le jeudi (jours fériés autorisés)

La carte de pêche est individuelle, chaque pêcheur doit posséder sa carte et être en mesure de la présenter tous les jours! Un(des) contrôle(s) sera assuré à tout moment de la journée.

Merci de lui réserver un bon accueil!

#### La pêche de nuit est interdite!

Le pêcheur doit rester auprès de son matériel sinon les lignes seront retirées par la personne qui controle. La pêche à la carpe se fera en "no kill"c'est à dire que toutes carpes pêchées seront remises à l'eau.

Attention pour la taille des poissons! Les brochets(<60 cm)et les sandres(<50 cm) seront remis à l'eau.

#### **Tarifs**

A la journée : adulte; 4,00 euros (3 lignes)
-12 ans: 2,00 euros (2 lignes)
A l'année: adulte 30,00 euros (3 lignes)
-12 ans: 15,00(2 lignes)

#### Hors commune

A l'année: adulte : 35,00 euros (3 lignes) -12 ans: 20,00 euros (2 lignes) Merci de tenir propre les abords de l'étang, une poubelle est à votre disposition près du terrain de pétanque et sur le parking!

### Le comité des fêtes vous souhaite bonne pêche! Pour toute question, appeler au 06 43 89 35 00

(Mr Touchard Olivier)

# Attention La pêche est autorisé de 7h00 à 20h00